

AFFAIRE N°15 - Acquisition du terrain LOCK YAM LAM situé rue Maréchal-Leclerc.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les prescriptions du Plan d'Urbanisme Directeur de la Ville de Saint-Denis prévoient l'aménagement d'une voie, assurant la jonction du Boulevard Lancastel à la rue Maréchal-Leclerc.

Ce projet hypothéquera un certain nombre de propriétés, dont celle des Consorts LOCK YAM LAM, d'une superficie de 800 m².

Les propriétaires seraient d'accord pour la céder à la Municipalité pour le prix de 320.000 F, conforme aux Domaines.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à acquérir ce terrain pour la somme de 320.000 F.

La dépense sera imputée au chapitre 901 - article 210 du Budget Communal.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x

x

*Pour copie certifiée conforme
Pour le Directeur des Finances
et des Collectivités Locales.
Le chef de Bureau -
MONTEIL*

Vu

Saint-Denis, le 25 août 1988

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: J. P. PROUST.